

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2021

Référence
2021_15

Objet de la délibération
Achat de sapins à l'occasion des fêtes de Noël

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Date de la convocation
07/10/2021

Date d'affichage
07/10/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE
Le : 20/10/2021

Et

Publication ou notification du :
21/10/2021

L' an 2021 et le 20 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

Présents : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) : Mme LAVAL GWENDOLINE

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GILLET BRIGITTE à Mme TRISTANT AURELIE

Absent(s) : M. LAVAL JEAN-MARIE

A été nommé(e) secrétaire : M. TITEUX ARNAUD

Objet de la délibération : Achat de sapins à l'occasion des fêtes de Noël

Madame La Maire expose ce qui suit :

- Chaque année, la commune commande des sapins pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de Noël
- L'an passé, nous avons mutualisé la commande avec la commune de Guignicourt sur Vence. Madame La Maire de Guignicourt m'a informée que le fournisseur avait doublé ses tarifs et que par conséquent elle ne donnerait pas suite. Compte tenu du faible volume de commandes pour les 2 communes, il n'est pas possible d'avoir un tarif préférentiel, elle propose donc que chaque commune effectue sa commande de façon autonome.

Madame la Maire propose l'achat de 25 sapins et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame la Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote,
- A l'unanimité

DÉCIDE

- De commander 25 sapins
- D'inscrire les crédits correspondant au budget de la collectivité

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/10/2021
Le Maire
JOSETTE PELTIER